



Prud'hommes : les syndicats patronaux se mobilisent pour les élections du 3 décembre

mercredi 26 novembre 2008, par [lpe](#)



Les **élections prud'homales** auront lieu le **3 décembre prochain**.

A cette occasion, les organisations patronales et salariales se mobilisent pour exécuter ces mandats et défendre les intérêts des salariés et des employeurs dans les **conflits nés de l'application du contrat de travail**.

Le Conseil de Prud'hommes, juridiction paritaire composée de chefs d'entreprises et de représentants des salariés est une particularité française ; le mandat de ces élus s'exerce gratuitement pendant 5 ans à raison de 2 jours par mois au minimum. En 2006, **3129 nouvelles affaires** (hors référé) ont été traitées par les 9 juridictions de la région, avec un délai moyen de traitement des dossiers de 8,5 mois.

Concernant le vote du 3 décembre, il est important que les électeurs se mobilisent des deux côtés pour que la juridiction puisse remplir son rôle pleinement, sachant qu'en 2002, le taux de participation dans la région avait été relativement faible (comme au niveau national d'ailleurs) avec **35,86%** (36,17% pour le collège des salariés et 30,68% pour celui des employeurs). La possibilité de voter par correspondance est d'ailleurs ouverte partout en France et via Internet en région parisienne.

Les différentes listes des représentants des employeurs dans la région

En **Charente-Maritime**, une liste d'union a été créée sur le modèle national du **CLIDE** (Comité de Liaison des décideurs économiques). Cette liste est complète à 85% avec un taux de renouvellement de l'ordre de 63%. Elle rassemble 103 candidats pour 114 postes. Le département compte 3 conseils de prud'hommes : La Rochelle, Rochefort et Saintes.

En **Deux-Sèvres** 5 organisations patronales, la CGPME, la FDSEA, le MEDEF, l'UNAPL et l'UPA, représentant tous les secteurs d'activité, ont décidé de s'unir pour représenter les listes communes de candidats dans toutes les sections du collège employeur des Conseils de prud'hommes de Niort et de Thouars.

Ces listes portent le nom rassembleur **d'Union pour les Droits des Employeurs**.



(Présidents des syndicats patronaux du département sur la photo ci-dessus de gauche à droite : Michel GAUBAN actuel Président du Conseil de Prud'hommes de Niort, Jean-Marie Vézinat Président de la CGPME, Paul François ARRIGHI Président du MEDEF, Michel EPRINCHARD Président de l'UPA, Daniel RENAUD Président de la FDSEA, Jean Paul VERGNAUD Président de l'UNAPL)

En **Charente**, le MEDEF, l'UPA, l'UNAPL, l'UDSEA, la FEPPEM ainsi que la Fédération du Commerce ont

décidé de présenter une liste commune intitulée "**Union pour les droits des employeurs**" (la CGPME a constitué une liste de son côté).

La Fédération des Particuliers Employeurs (FEPEM) se présente pour la première fois et a souhaité être partenaire pour que la spécificité du particulier employeur, dont le secteur est en progression constante, puisse être reconnue.

72 conseillers sont candidats sur 5 sections, avec un taux de renouvellement de 60%. A noter que leur âge moyen est de 52 ans et qu'un effort particulier a été mené pour que 32% des candidats soient des candidates.

A noter que dans ce département, suite à la réforme de la carte judiciaire, seul de conseil de prud'hommes d'Angoulême perdure ; celui de Cognac ayant été fermé.

Dans la Vienne, la liste **l'union pour les droits des Employeurs de la Vienne** rassemble FDSEA, FEPEM, MEDEF Vienne, UNAPL Poitou-Charentes et UPA ; la CGPME ayant choisi de faire cavalier seul au sein de sa propre liste qui présentera 14 candidats secteur industrie, 11 secteur activités diverses, 11 secteur commerces.

A noter que dans la Vienne également, suite à la réforme de la carte judiciaire, le Conseil de prud'hommes de Châtelleraut a été fermé, seul celui de Poitiers reste en place pour le département.

Plus sur :

- www.prudhommes.gouv.fr

- www.droits-des-employeurs.net

A noter que cette union patronale, notamment en Deux-Sèvres, devrait se pérenniser lors d'autres actions au service du développement des territoires ; nous y reviendrons ultérieurement.

CR.